

LA PLACE ET LE ROLE DES RESINEUX EN FORET DE FONTAINEBLEAU

LES OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT

par Jacques GIRARD

Chef de Centre de l'Office National des Forêts (Fontainebleau)

La Forêt de Fontainebleau n'est pas une forêt vierge. Son paysage, comme dans la plupart des pays de vieille civilisation, a été profondément marqué par l'intervention de l'homme, destructrices ou réparatrices.

Chaque parcelle de la forêt reflète une longue histoire qu'il faut savoir déchiffrer : présence du bétail en concurrence avec la faune sauvage entretenue pour la chasse royale, exploitation de carrières de grès, guerres, incendies, mais aussi efforts intensifs de reboisement entrepris dès le XVI^e siècle et dont la réussite au XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e avec des milliers d'hectares reboisés a donné à la forêt sa physionomie actuelle.

Physionomie nouvelle, car les cartes du XVIII^e siècle nous indiquent de grandes landes qui ont disparu sous les hautes futaies de pins plantées au début du siècle dernier. Physionomie globalement pérenne, mais localement éphémère car les arbres naissent, croissent et meurent sous l'effet inexorable de l'âge.

LE CAS DE LA PLAINE DES ÉCOUETTES

Un exemple illustrera cette évolution : c'est l'histoire des parcelles 236, 237 et 371 situées à la Croix de Toulouse, Plaine des Écouettes.

Sur la carte de la forêt dressée en 1716 par André DESQUINEMARE à l'occasion de la réformation de la forêt par le Grand Maître de la FALUERE, tout le canton des Écouettes et l'Est du Rocher Cassepot sont à l'état de lande non boisée. Les 4/10 de la forêt sont alors recouverts de bruyères, genévriers et de quelques bouleaux.

Sur la carte de 1725 dressée par Hipolite MATIS, le Canton des Écouettes est encore à l'état de lande. Le triangle formé par l'actuelle parcelle 271 est représentée comme boisée.

Sur la carte de MOUSSAINT de 1771, l'ensemble est boisé.

Les indications fournies par les cartes correspondent à l'histoire des reboisements effectués au XVIII^e siècle. En effet, de 1720 à 1750, on reboise les 18/100^e de toute la forêt. Paul DOMET, dans son « Histoire de la Forêt de Fontainebleau » publiée en 1873 nous indique que ces améliorations n'eurent pas tous les résultats qu'on aurait pu en espérer en raison, d'une part de la pauvreté et de la sécheresse des sols sur lesquels on avait planté ou semé du chêne, et d'autre part en raison des exigences du service des chasses royales.

A partir de 1750, on procède au recépage des jeunes peuplements feuillus malvenants dans l'espoir de leur donner une nouvelle vigueur. On introduit de 1750 à 1794 de nouvelles essences. C'est ainsi qu'en 1785, on entoure un pavillon chinois qui vient d'être élevé près de la Croix de Toulouse de pins Weymouth, de genévriers de Virginie, de pins Laricio, d'épicéas et de platanes. Des descendants de ces pins Weymouth témoignent de ces introductions à l'entrée de la parcelle 236.

En 1786 apparut pour la première fois en Forêt de Fontainebleau le pin sylvestre introduit par le grand botaniste LEMONNIER, ami de LINNÉ, successeur de JUSSIEU aîné à la chaire de botanique du Muséum d'Histoire Naturelle. Quel prestigieux parrainage pour une essence si décriée de nos jours par certains !

L'aménagement de 1853 décrit ainsi les parcelles actuelles 236-237 : taillis de chêne disséminé par bouquets présentant par place des cépées rabougries et mortes en cimes et de nombreux vides qui ont été régénérés en partie par des semis et plantations de pins sylvestres et de pins maritimes âgés de 10 à 20 ans. Le Sud de la parcelle 237 est presque entièrement en pin.

En 1883, on nous indique que les pins ont été éclaircis par la gelée et le verglas ; les pins maritimes ont disparu sous l'effet du gel, le taillis est dépérissant.

Dans l'aménagement de 1892 on relève que des plantations de hêtres ont été effectuées sur la totalité de la parcelle de 1881 à 1884. Sur 5 ha au Sud-Est, une plantation de pin noir a été réalisée de 1883 à 1888.

En 1944, le Sud-Ouest de la parcelle est parcourue par un incendie sur environ 5 ha qui sont reboisés en pin sylvestre en 1950.

Ces deux parcelles présentaient en 1970 un aspect complexe résultant de cette longue histoire : reboisement en chêne dans la première moitié du XVIIIe siècle n'ayant que partiellement réussie et ayant fait l'objet de plusieurs recépages jusqu'au début du XIXe dans l'espoir de les améliorer ; plantations de résineux réalisées à plusieurs reprises (1830-40, 1880-90, 1950) ; plantations de hêtres en sous-étage des résineux de 1881 à 1884.

Au total, les peuplements comprenaient sur les meilleurs sols occupant environ 25 % de la surface totale une futaie sur souche de chênes âgés de 170 ans mélangée de hêtres âgés de 100 ans. Sur le reste, mis à part le reboisement de pin sylvestre effectué en 1950 après l'incendie de 1944, on trouve une futaie de pin sylvestre et de pin noir âgée de 100 ans et plus, avec un sous-étage de hêtre.

L'aménagement de 1970 a donc préconisé la régénération de ces parcelles en résineux (pin sylvestre et pin Laricio) en réservant aux feuillus les possibilités offertes par les meilleurs sols, soit environ 25 % de la surface.

La technique de régénération naturelle des pins conduit à exploiter le sous-étage de hêtre de manière à éclairer le sol pour favoriser la germination des graines et la croissance des jeunes semis de pins. Quelques tiges de hêtre ou de charme sont maintenues afin de contribuer à l'ensemencement de feuillus en accompagnement des pins. Si celui-ci est insuffisant on procédera ultérieurement à des plantations de hêtres comme cela a été fait un siècle plus tôt.

Quant à l'histoire de la parcelle 371, je n'en dirai que quelques mots pour souligner le rôle colonisateur du pin sylvestre aidé par le forestier.

En 1853 l'aménagiste écrit : «Une plantation de bouleaux a été faite tout récemment sur l'emplacement d'une carrière de gravier exploitée pour l'établissement du chemin de fer. La carrière s'étend sur 4 ha environ. Cette plantation sur le gravier, quoique réussie, ne présente aucune chance d'avenir».

Son successeur en 1883 constate : «Sur 3,50 ha, au centre de la parcelle, sur l'emplacement d'une ancienne carrière de gravier se trouve une plantation de bouleaux d'environ 30 ans dans laquelle s'est produit un semis naturel de pin sylvestre à peu près complet».

Des plantations de hêtres vinrent compléter cette remontée biologique pour constituer le peuplement maintenant centenaire qu'il convient de mettre en régénération. Les bouleaux, puis les pins ont créé progressivement une ambiance forestière qui a permis ultérieurement l'introduction et la croissance du hêtre en sous-étage du pin auquel il est ainsi lié.

Ces deux exemples illustrent bien que l'action du forestier de 1988 s'inscrit dans une continuité historique à l'échelle des siècles qui ont façonné la forêt.

LES OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT

L'action des forestiers gestionnaires de la forêt n'est pas arbitraire ou laissée au hasard. Elle est guidée et encadrée par un document appelé «aménagement» approuvé par arrêté ministériel.

Ce document comprend une étude des facteurs physiques, sociaux, économiques, une analyse des peuplements, une étude critique de la gestion antérieure et débouche sur la définition des objectifs assignés à la forêt et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

L'aménagement en vigueur pour la Forêt de Fontainebleau établi pour la période 1970-1999 a été approuvé par arrêté ministériel du 11 janvier 1972.

Compte-tenu des potentialités de production du massif bellifontain, de l'état général du vieillissement des peuplements, d'une fréquentation considérable de promeneurs et de touristes et de l'intérêt scientifique du complexe biologique que représente la forêt, l'aménagement prévoit : 1) de consacrer comme prioritaire le rôle touristique de la Forêt de Fontainebleau ; 2) d'assurer la régénération des peuplements murs et la reconstitution des peuplements dégradés et substituer partout où cela est possible le chêne au pin sylvestre afin de constituer à terme une futaie équilibrée et productive de bois d'œuvre de chêne (50 %), de hêtre (10 %), pin sylvestre et Laricio (40 %) ; 3) accessoirement de maintenir l'exercice de la chasse.

L'histoire des reboisements de la Forêt de Fontainebleau a suffisamment prouvé que les tentatives de faire pousser du chêne ou du hêtre sur certains sols étaient vouées à l'échec. Quant au hêtre, il est à Fontainebleau à la limite de ses exigences climatiques et il convient d'être très prudent sur la place qu'il doit occuper en peuplement principal.

Le souci du forestier est en effet de cultiver les essences adaptées aux conditions du sol et du climat afin d'éviter de créer des peuplements fragiles et sensibles aux perturbations météorologiques (sécheresse, excès d'insolation ou au contraire froid excessif) dont la vulnérabilité aux attaques d'insectes ou de champignons pathogènes pourrait causer de redoutables catastrophes.

Mais les peuplements forestiers ne sont pas, en général, constitués d'une seule essence et comprennent, avec une ou deux essences principales, tout un accompagnement de végétaux ligneux et herbacés constituant un groupement végétal adapté à des conditions écologiques particulières.

C'est ainsi que dans les peuplements de chêne on trouvera en mélange selon les stations le hêtre, le charme, l'érable sycomore, le châtaignier, le merisier, le frêne et le noisetier. Dans les peuplements de pin on trouvera en sous-étage ou en mélange par bouquets le chêne en général rabougré, le hêtre, le charme et le châtaignier.

Les objectifs ont été fixés en Forêt de Fontainebleau en définissant les peuplements par leur essence principale : chêne, hêtre, pin.

Sur les 2557 ha de peuplement de chêne, 2320 ha seront régénérés en chêne, 56 ha transformés en hêtre et 181 ha en résineux. Sur 1405 ha de peuplement de hêtre, 891 ha seront régénérés en hêtre, 474 ha transformés en chêne et 40 ha en résineux. Sur 3158 ha de pin, 2326 ha seront régénérés en pin, 759 ha transformés en chêne et 73 ha en

hêtre. Au total, les peuplements de chêne passeront de 2557 ha (36 %) à 3553 ha (50 %) avec un gain de 996 ha. Les peuplements de hêtre passeront de 1405 ha (20 %) à 1020 ha (14 %) avec une perte de 385 ha due à une transformation en chêne. La transformation en pin de 181 ha de chêne et de 40 ha de hêtre inadaptés à la station sera très largement compensée par la transformation de 759 ha de pin en chêne et de 73 ha de pin en hêtre. Le pin diminuera globalement de 3158 ha (44 %) à 2547 ha (36 %).

Il est bien évident que si le hêtre diminue en peuplement dominant au profit du chêne il restera présent en essence d'accompagnement dans les peuplements de chêne dominant et de pin dominant.

Ces chiffres démontrent que l'accusation portée contre les forestiers de favoriser le pin au détriment du hêtre et du chêne en forêt domaniale de Fontainebleau est indéfendable. Deux épiphénomènes peuvent induire en erreur l'observateur superficiel :

a) La suppression momentanée des essences feuillues d'accompagnement lors de la régénération des peuplements de pin. Je l'ai évoquée précédemment dans l'exemple des parcelles 236 et 237 aux Ecouettes. Elle est nécessaire pour permettre la germination des semences et la croissance des jeunes semis mais elle n'est que partielle et provisoire puisque des semenciers feuillus sont maintenus et que dans le cas où la régénération naturelle feuillue serait insuffisante, des introductions de feuillus par plantation seront effectuées pour permettre d'atteindre l'objectif d'un minimum de 25 % de feuillus en mélange dans les peuplements de pin dominant.

b) La dissémination naturelle de pin dans les peuplements feuillus : dans ceux qui sont jeunes ou adultes, complets et fermés, ces jeunes pins n'ont aucun avenir car ils s'étiolent sous les feuillus ou seront éliminés lors des coupes d'éclaircie et d'amélioration réalisées au profit des feuillus ; dans ceux qui sont vieillis ou en régénération, ces pins, à moins qu'ils aient un rôle esthétique localisé, seront éliminés lors des dégagements et des dépressages des semis feuillus.

CONCLUSIONS

Les objectifs des forestiers sont clairs :

– Augmenter la part des feuillus et notamment du chêne à l'occasion des opérations de régénération : c'est ainsi que pour le groupe de régénération défini en 1970 la part des feuillus doit passer de 56 % à 64 %, celles des résineux de 44 % à 36 %.

– S'efforcer de substituer des peuplements adaptés aux conditions écologiques en réservant aux résineux là où la nature du sol ne permet pas d'offrir aux chênes ou aux hêtres, beaucoup plus exigeants que les résineux des conditions de croissance et de longévité satisfaisantes.

– S'efforcer parout ou cela est possible, dans les peuplements résineux, de maintenir une proportion de feuillus subordonnés, en mélange ou en sous-étage profitant de l'ambiance forestière créée par les résineux et jouant un rôle culturel, biologique et esthétique.

La régénération des peuplements, bien qu'elle soit progressive, entraîne localement des bouleversements importants mais nécessaires puisqu'il s'agit de remplacer un peuplement vieilli et proche de son terme par un nouveau peuplement

qui, comme le précédent, accomplira le cycle que lui permet la nature. Elle comprend des phases successives qu'il convient de considérer par rapport à l'objectif recherché afin d'éviter qu'une vue partielle des choses conduise à des conclusions erronées génératrices de mécontentements et d'inquiétudes.

C'est ce que cet article a tenté de faire apparaître en apportant de nécessaires explications à ceux et ils sont nombreux, qui s'intéressent et qui aiment la forêt domaniale de Fontainebleau.

UN PROJET D'ASSOCIATION «PRO NATURA ILE-DE-FRANCE»

Personnalité seine-et-marnaise très attachée aux actions menées par les groupements s'intéressant à la protection du milieu naturel, Gilles NAUDET a lancé en avril 1988 un projet de créer une association régie par la loi de 1901 sous l'intitulé : «Pro natura Ile-de-France», avec l'appui des sociétés régionales sympathisantes.

Il est venu lui-même expliquer ses intentions et soutenir son projet au Conseil d'administration de l'Association des Naturalistes du Massif de Fontainebleau réuni spécialement à son siège, au Laboratoire d'Écologie forestière, sur convocation du Président François du RETAIL.

L'idée est d'obtenir d'au moins cent adhérents d'une association, soit par acte de mécénat personnel, soit par surcroît de cotisation, des fonds destinés à financer l'achat, voire la gestion de «milieux naturels» menacés ou biologiquement intéressants, même de très faible surface, pour les préserver de manière durable. Le groupement serait dirigé par un directoire de dix membres.

Chaque administrateur avait reçu photocopie des statuts. Les avis furent, pour le moins, partagés. Le Président procéda à un tour de table. L'intention fut reconnue louable, séduisante à certains, ces achats donnant à «Pro natura» la maîtrise des terrains concernés. Mais on mit en garde le Conseil contre le financement des achats, de la gestion, des aléas administratifs, voire judiciaires inhérents à ce genre d'entreprise. On objecta que, sans nier l'intérêt du projet, il risquait d'outrepasser les moyens, possibilités et structures gestionnaires de l'Association.

En fin de compte, les 11 administrateurs présents, sans engagement ni vote, s'en sont tenus à une reconnaissance d'intérêt pour le projet. On verra quelle attitude prendre quand «Pro natura Ile-de-France» sera créé avec le concours de sociétés fondatrices plus robustes et de partenaires mieux équipés. Malgré tout, une présentation du projet au bulletin de l'association opérera un sondage auprès des adhérents.

Une nouvelle association : «Objectif Nature» - Sous ce vocable, un nouveau groupement s'est donné pour but l'étude et la protection de la nature en Seine-et-Marne. Elle a son siège à Dammarie-lès-Lys et publie un bulletin, «La Pipistrelle», dont le premier numéro traite de la géologie du Massif de Fontainebleau, de la gestion de ce site, de sa faune. Elle a organisé une exposition sur l'ornithologie et projette de réaliser un atlas des mammifères du département. Concernant la Forêt de Fontainebleau, l'association entend agir contre les compétitions des moto-cross, la disparition de la grande faune, la suppression des coupes rases, les engrillagements, etc. Deux excursions ont été dirigées par Philippe LUSTRAT concernant l'ornithologie et l'étude des reptiles.